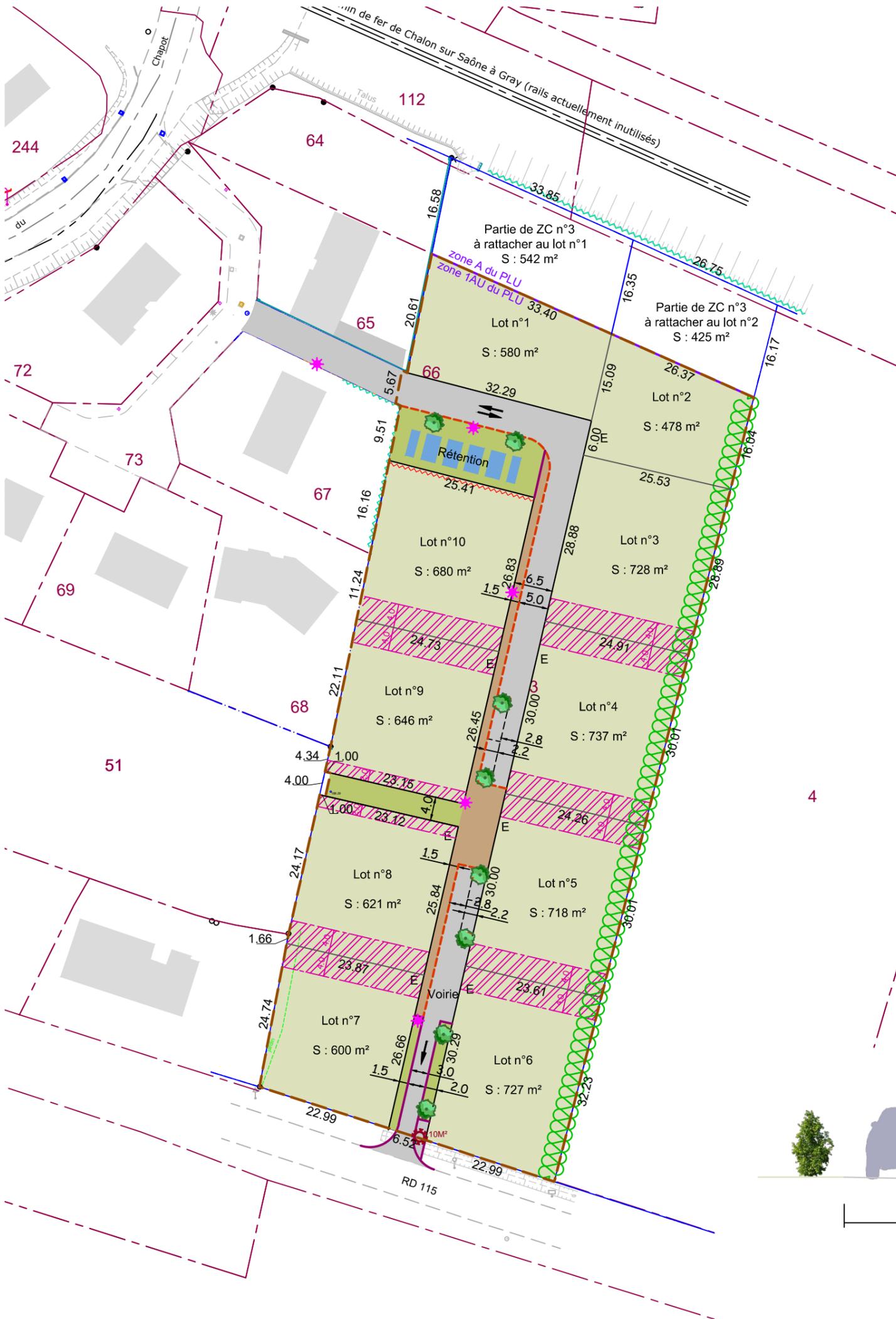


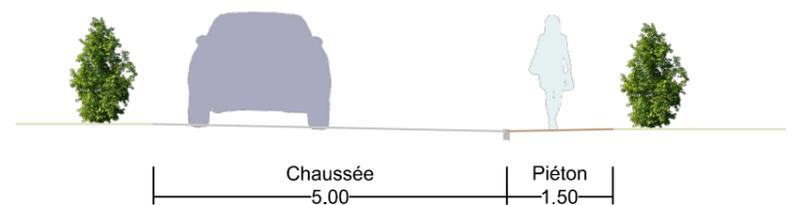


" LE LYS II "



- Périmètre du lotissement
 - Bordure type P1
 - Bordure type P2
 - Chaussée en enrobé
 - Cheminement piéton en enrobé
 - Espace vert
 - Arbres à planter par le lotisseur
 - Point de collecte des ordures ménagères
 - Eclairage
 - Accès véhicule interdit
 - Position de l'accès véhicules imposé
 - Haie obligatoire à la charge de l'acquéreur
 - Lots Libres
 - Zone non-aedificandi sauf piscine/terrasse
- ESPACE PUBLIC**
- ECLAIRAGE**
- REGLEMENTAIRE**

Coupe type de la voie



NOTA

Les limites de propriété ne sont qu'indicatives, elles résultent de l'application sommaire du plan cadastral, elles n'ont pas encore fait l'objet d'un bornage contradictoire ni de demande d'alignement. Les éventuelles cotes ou contenances indiquées sont strictement indicatives.

Seuls les éléments visibles au moment des opérations de topographie sont représentés. Aucune recherche concernant les éléments souterrains n'a été effectuée. La représentation des réseaux enterrés est indicative et non exhaustive, elle résulte de l'application des plans de recensement des concessionnaires et des indications des propriétaires. Une confirmation par sondage sera nécessaire avant travaux.